

Les enjeux

Les gens du voyage manquent d'aires en Suisse

SUISSE - Les organisations de nomades demandent au Conseil fédéral de mettre à leur disposition d'anciennes places d'armes et de leur permettre de stationner sur le domaine public.

EDITORIAL

- [Ces nomades que la Suisse ne veut pas voir](#)

aymeric dejardin-verkinder

Publié le 03 novembre 2006

«Plus d'aires pour lutter contre les discriminations!» La Commission fédérale contre le racisme (CFR) et la Fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» ont interpellé, hier, le Conseil fédéral sur les difficultés que rencontrent les quelque 30 000 nomades de Suisse - dont 3000 à 5000 sont encore itinérants - du fait de la pénurie d'aires de séjour et de transit sur le sol helvétique. Une pénurie qui oblige les gens du voyage à vivre fréquemment dans l'illégalité.

Dans un rapport publié le 18 octobre dernier, le gouvernement reconnaît lui-même que les emplacements existants, 12 de séjours et 44 de transit, sont largement insuffisants. Il estime que pour répondre aux besoins des nomades, il faudrait créer 29 zones de séjour et 38 de transit supplémentaires. Mais le Conseil fédéral ne fait aucune proposition concrète. Et, c'est là que le bât blesse.

Une première réponse pourrait venir de la mise à disposition de terrains de l'armée, dont 10 000 seront vendus. «Il faut qu'au moins deux d'entre eux soient transformés en aires d'accueil dans chaque canton», estime le président de la Fondation Werner Niederer.

Autre revendication, le stationnement sur le domaine public pendant quelques jours doit être légalement possible dans chaque commune, même en dehors des aires officielles. «Les autorités doivent, en outre, renoncer à intervenir contre les personnes stationnant sur sol privé quand le propriétaire du terrain est d'accord», ajoutent les deux organismes.

«Solution contraignante»

Afin de favoriser la création d'emplacements, la CFR encourage la Confédération à mettre sur pied un système d'incitations financières. «Sans soutien de sa part, l'opération restera du ressort des cantons et des communes, avec les résultats peu concluants que l'on sait», avertit Werner Niederer.

Les gens du voyage espèrent que leur situation s'améliorera d'ici cinq ans. Dans le cas contraire, ils s'engageront pour «une solution contraignante au niveau fédéral», à savoir une loi qui oblige les autorités cantonales et communales à procéder aux changements nécessaires dans un délai déterminé.

Who's who

- Les Jenisch constituent le principal groupe de gens du voyage de nationalité suisse. Ils

vivent surtout en Europe centrale (Allemagne, France, Autriche, Suisse).

- Les Tziganes. Bien qu'à consonance péjorative, ce sont pourtant les Tziganes eux-mêmes qui se sont donné cette appellation lorsqu'ils ont quitté l'Inde au XIe siècle.
- Les Roms viennent d'Europe de l'Est, de Roumanie en particulier. D'abord réduits à l'esclavage, ils ont ensuite été sédentarisés de force par les régimes communistes.
- Les Manouches. Ce nom vient du sanscrit manu, qui signifie homme. Ce sont surtout des musiciens dont l'un des plus célèbres était Django Reinhardt. (*adv*)

Genève-Vaud-France: trois solutions pour les nomades

A Genève, «il n'existe pas d'aires réservées en tant que telles aux gens du voyage, explique Patrick Puhl, porte-parole de la police genevoise. Certes, il y a bien un emplacement à Versoix, mais il est surtout occupé par des forains». En septembre dernier, un groupe de nomades a trouvé refuge quelques jours à Aire-la-Ville, après avoir été expulsé du terrain qu'il occupait à Meyrin.

Mais du fait de sa proximité immédiate, c'est en France voisine, plus «accueillante», que les gens du voyage, en provenance des pays de l'Est, préfèrent installer leur camp. Ce pays oblige en effet ses communes de plus de 5000 habitants à créer des aires de stationnement gratuites et libres de contrôles pour les nomades. «C'est aussi depuis l'autre côté de la frontière, que certaines bandes organisent des cambriolages à Genève», précise Patrick Puhl.

Dans le canton de Vaud, la solution à la problématique des gens du voyage a été trouvée il y a cinq ans, alors que les autorités étaient confrontées à plusieurs stationnements sauvages sur des terrains privés. En 2001, deux aires de stationnement sont ainsi trouvées, l'une à Rennaz, l'autre à Payerne.

Des portiques empêchent l'entrée spontanée des véhicules et la police effectue régulièrement des contrôles d'identité. Pour permettre l'entretien des places, une taxe forfaitaire de 10 francs par caravane et par nuit est introduite. (*adv/nh*)

Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.

[Conditions générales](#) | [Contacts](#) | [Copyright](#) | [Charte](#)